

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019

Révision: 02.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE
WHITE SPIRIT -1%**

Code du produit: 0406

Numéro CE: 919-857-5

Numéro d'enregistrement: 01-2119463258-33-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: *Pas d'autres informations importantes disponibles.
Solvant de nettoyage, dégraissage*

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:	Société CHARBONNEAUX BRABANT Société P. BRABANT Société FLOURENT BRABANT Société BRABANT CHIMIE Société HAUGUEL Saint Ouen Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 03-26-49-58-70 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 03-20-41-28-05 TEL: 02-38-87-81-75 TEL: 01-30-37-00-04 TEL: 02-32-79-55-00
-------------------------	---	--

Service chargé des renseignements: *Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
Courriel: chimie@charbonneaux.com*

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

Danger

Conseils de prudence

*Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019

Révision: 02.12.2019

Nom du produit: **WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE**
WHITE SPIRIT -1%

	(suite de la page 1)
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous cléf.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.
· Indications complémentaires:	ATTENTION - Produits énergétiques détaxés aux usages réglementés (arrêté du 8 juin 1993 modifié). Interdits comme carburant ou combustible.
· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· 2.3 Autres dangers	Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.
· Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT:	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
	Non applicable.
· vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
	Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances	Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbonés se situe en majorité dans la gamme C9-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 130°C et 210°C.
· No CAS Désignation	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
· Code(s) d'identification	
· Numéro CE:	919-857-5
· Indications complémentaires:	Substance UVCB.
· SVHC	néant
· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
hydrocarbures aliphatiques	≥30%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours	Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.
· Remarques générales:	LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.
· Après inhalation:	En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
· Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste. Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
· Après ingestion:	En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical. Hospitaliser très rapidement.
· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction	
· Moyens d'extinction:	Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone

(suite page 3)

FR

Nom du produit: **WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE**
WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 2)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

· Autres indications

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Utiliser du matériel antidéflagrant

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Si possible, utiliser un système de transfert clos.
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.

· Indications concernant le stockage commun:

Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.
Ne pas stocker avec les aliments.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Néant

(suite page 4)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE
WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 3)

· DNEL

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

DNEL (CONSOUMMATEURS)

Dermal - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw/day
Inhalation - long term, systemic effect: 900 mg/m³/24h
Oral - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw/day

(TRAVAILLEURS)

Dermal - long term, systemic effect: 300mg/kg bw/day
Inhalation - long term, systemic effect: 1500 mg/m³

· PNEC

Information non disponible

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Gants en néoprène
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Genre pétrole

· Seuil olfactif:

Information non disponible
Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019

Révision: 02.12.2019

Nom du produit: **WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE**
WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 4)

· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé. 150-250 °C
· Point d'éclair:	>38 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation:	>250 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	0,6 Vol % 7 Vol %
· Pression de vapeur à 15 °C:	3 hPa
· Densité à 20 °C:	0,77 g/cm ³
· Masse volumique: · Densité relative, à 15 °C · Densité de vapeur: · Vitesse d'évaporation.	740-850 kg/m ³ 0,74-0,85 Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Voir chapitre 12
· Viscosité: Dynamique: Cinématique à 20 °C:	Non déterminé. 1,25 mm ² /s
· Teneur en solvants: · Solvants organiques:	100,00 % 100,0 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	770,0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur / source de chaleur
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides forts
Les agents oxydants
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (RAT) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (LAPIN) (OECD 402)

- Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- **Effet primaire d'irritation:**
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019

Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE
WHITE SPIRIT -1%

- Toxique pour la reproduction:
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
- Danger par aspiration

(suite de la page 5)
Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

CE50 (écologique) >1.000 mg/l (DAPHNIES) (48H OECD 202)

LC50 (écologique) >1.000 mg/l (POISSONS) (96H OECD 203)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

Biodegradabilité 80 % (OTH) (OECD 301 F)

Facilement biodégradable

- Autres indications:

Le produit est biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol

Coefficient de partage (n-octanol/eau) non défini.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

- Code déchet:

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

- Emballages non nettoyés:

- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN3295

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR

3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

- IMDG, IATA

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité


selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019

Révision: 02.12.2019

Nom du produit: **WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE**
WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 6)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR	III
· IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)
--

<i>la substance n'est pas comprise</i>
--

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances
--

<i>la substance n'est pas comprise</i>
--

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances
--

<i>la substance n'est pas comprise</i>
--

· Australian Inventory of Chemical Substances

<i>la substance n'est pas comprise</i>
--

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

<i>la substance n'est pas comprise</i>
--

· Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008

<i>voir chapitre 2</i>

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE

I

· Catégorie SEVESO

<i>la substance n'est pas comprise</i> P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
--

50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Indications sur les restrictions de travail:
--

Rubriques nomenclature ICPE (France): 4330, 4331
--

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)

· Substances extrêmement préoccupantes
--

(SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.
--

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019

Révision: 02.12.2019

Nom du produit: **WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE**
WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012. Non concerné
 - Service établissant la fiche technique: -
voir Rubrique 1
 - Contact: -
Voir Rubrique 1
 - Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2019

Révision: 02.12.2019

Nom du produit: WHITE SPIRIT ODEUR REDUITE
WHITE SPIRIT -1%

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR